

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mmes Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, MM. Pierrick DELACOTTE, Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSSET, M. Yann LECUYER qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

Absents : M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECLER

Date de convocation : 24 juin 2021

Date d'affichage : 15 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 28 (du point n°1 au point n°6) et 27 (à partir du point n°7)

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20/05/2021
- 2) Information sur le chantier de réaménagement du barrage de la Chapelle-sur-Vire
- 3) Foncier - acquisition de l'ancien site de captage d'eau des Aulnays
- 4) Programme de voirie 2021 - autorisation de signature du marché de travaux
- 5) Construction d'une passerelle au-dessus de la Vire et création d'une voie douce - approbation des marchés de travaux
- 6) Projet de parking aux abords de l'école maternelle - discussion sur l'opportunité de le réaliser
- 7) Modification des tarifs communaux
- 8) RH - information sur les lignes directrices de gestion (LDG)
- 9) Décisions du Maire par délégation
- 10) Communications de la municipalité
- 11) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Nathalie LECLER est choisie comme secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20/05/2021

Mme Catherine COQUELIN fait observer que le PV comporte une erreur matérielle concernant le point n°11 relatif aux communications de la Municipalité, dans l'orthographe du nom d'un des artistes peintres qui seront prochainement exposés dans le hall du cinéma : à la place de Marcelle MOULIN, il faut lire Marcel MOULIN.

Le Conseil municipal décide d'approuver le procès-verbal précité sous réserve de la remarque de Mme Catherine COQUELIN.

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2- Information sur le chantier de réaménagement du barrage de la Chapelle-sur-Vire

Rapporteurs : M. Antoine AUBRY (président du Syndicat de la Vire et Maire de Ste-Suzanne-sur-Vire), Mme Stéphanie LEGENDRE (directrice du Syndicat de la Vire)

M. Le Maire remercie de leur présence les deux intervenants du Syndicat de la Vire : M. Antoine AUBRY (président) et Mme Stéphanie LEGENDRE (directrice).

Synthèse de l'exposé :

- **Préambule :**
 - L'ouvrage hydroélectrique de la Chapelle-sur-Vire n'est plus utilisé depuis 15 ans et l'ensemble du site présente des risques pour le bon écoulement des crues et la sécurité du public.
 - Le Syndicat de la Vire, propriétaire et gestionnaire du domaine public fluvial, a décidé de mener des travaux visant à sa restauration et à sa mise en valeur, à travers l'arasement de l'ancien barrage.
 - la Vire est un cours d'eau à haute valeur écologique (l'une des plus grandes diversités de poissons en Normandie, besoin d'allers-retours dans le cours d'eau pour la reproduction des espèces) et une ressource en eau du bassin saint-lois.
 - Obligation réglementaire de préservation de la qualité et de la fonctionnalité des cours d'eau et de restauration de la continuité écologique (code de l'environnement, directive-cadre européenne sur l'eau, SDAGE Seine-Normandie..)
- **Projet de la Chapelle/Vire :** étude commencée en 2011, rachat de la microcentrale désaffectée en 2020, consultation en cours des entreprises pour la phase travaux
 - Etat actuel : site en désuétude, ouvrages délaissés.
 - Objectifs : restaurer la continuité écologique pour l'ensemble des espèces piscicoles, améliorer la qualité des eaux (eaux moins chaudes, mieux oxygénées...), améliorer l'écoulement des crues et réduire les inondations dans le bourg de la Chapelle/Vire, valoriser le site de la Chapelle, offrir au public un nouvel espace de détente au bord de l'eau et profiter de la Vire « les pieds dans l'eau »
 - Travaux : 2021 = suppression de la microcentrale, suppression du déversoir, comblement du canal d'amenée et de fuite avec les matériaux issus de la

démolition, reprofilage de la berge afin de créer un accès direct du parking vers la rivière (création d'une sorte de plage accessible PMR) - 2022 = réintervention pour dégager une pile supplémentaire du pont (afin de favoriser l'écoulement des eaux en cas de fortes précipitations) et créer 2 à 3 radiers dans le lit de la rivière pour conserver le miroir d'eau en période d'étiage.

- Planning des travaux : 3,5 mois sur 2 ans
 - ✓ **1^{ère} phase** : fin août/octobre 2021 (2 mois) = arasement du barrage + démolition de la centrale hydroélectrique
 - ✓ **2^{nde} phase** : 2022 (printemps ou été) = création de radiers dans le cours d'eau (1,5 mois)
- Coût des travaux : 535 000 € HT, aidée à hauteur de 90 % par l'Agence Seine Normandie

L'exposé de ce point appelle l'interrogation suivante :

- M. Emmanuel JAMARD demande si depuis l'arasement des 1^{ers} barrages, des améliorations ont été constatées. Il est répondu oui. Les résultats sont globalement satisfaisants.

3- Foncier - acquisition de l'ancien site de captage d'eau des Aulnays

Rapporteur : M. le Maire

En 2020, la commune a obtenu l'autorisation de St-Lô Agglo pour utiliser le site désaffecté de captage d'eau des Aulnays. Cadastree ZS n°281 (10 280 m²), la parcelle appartenait à l'ancien Syndicat des eaux de Condé, qui a été dissous en 2014 dans la nouvelle communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, nouveau propriétaire des lieux.

Le site comprend un bâtiment (100 m²), plusieurs hangars accolés (40 m²), un espace de manœuvres gravillonné et un ancien manège équestre, le tout sur une surface d'environ 1 ha.

Il sert de stockage polyvalent pour les services techniques de la commune :

- Matériaux divers (graviers, sable, déchets balayuse...)
- Terre végétale
- Engins techniques (hydrocureuse, remorques...)
- Matériel évènementiel (tentes, barnums...)

St-Lô Agglo est d'accord pour céder le site à la commune au prix correspondant à l'estimation de France Domaine moins les 10 % de marge de négociation, soit **23 242 € net vendeur**, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Au BP 2021, la commune avait prévu une enveloppe de 70 000 €.



L'exposé de ce point appelle les interrogations suivantes :

- M. Gilles MALICOT demande des précisions sur le devenir du manège équestre. Mme Martine SAVARY répond qu'il n'est plus utilisable en l'état. Des silos de stockage ont en effet été installés dessus par les services techniques.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver l'acquisition, au prix de 23 242 € net vendeur, de l'ancien site de pompage des Aulnays, cadastré ZS n°281, d'une surface de 10 280 m² et appartenant à la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo ;
- Habilitier le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4- Programme de voirie 2021-2023 - autorisation de signature du marché de travaux

Rapporteur : M. Alain EUDES

Depuis 2017, la commune fait le choix de conclure des **marchés de travaux à bons de commande sur une durée de 3 ans**. Cela permet d'obtenir des économies d'échelle et évite de relancer une procédure de consultation tous les ans. En outre, le marché à bons de commande, qui fixe des prix unitaires sur lesquels s'engage l'entreprise, est utile lorsque la collectivité ne connaît pas précisément à l'avance les quantités à commander.

La consultation des entreprises de travaux a été lancée selon les modalités suivantes :

1) Besoins à satisfaire

La consultation a pour objet les travaux d'entretien de voirie sur la commune. La consultation ne comporte qu'un lot unique :

- Rue de la Hure du Loup
- Rue du Chemin Vert
- Chemin de la Bélinière
- Chemin de la Vautellerie
- Chemin Le Pré
- Chemin de la Lande
- Chemin de la Bessinière
- Chemin Les Monts
- Chemin de la Mercerie
- Chemin de l'Epine Fraut
- Route de la base de canoë-kayak
- Impasse du Lavoir
- Chemin de la Frangelière

Cette liste est donnée à titre indicatif. Il n'est pas exclu que, pendant la durée du marché (3 ans), des modifications interviennent, d'autant que de nouveaux besoins sont apparus depuis les inondations du 16 juin dernier qui a provoqué d'importants dégâts et qui nécessiteront sans doute des travaux supplémentaires de gestion des eaux pluviales.

2) Mode de passation du marché

Procédure choisie : procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique).

Type de marché : marché à bons de commandes (accord-cadre)

Durée du marché : 3 ans (2021-2023)

Critères de jugement des offres :

1. Prix des prestations (60 %)
2. Mémoire technique (40 %)

Date butoir de remise des offres : 30 juin 2021 (12h)

M. Alain EUDES indique que l'enveloppe des travaux est estimée à 446 000 € sur 3 ans (150 000 € environ par an). Mais, depuis les inondations du 16 juin, de nouveaux besoins ont émergé afin de lutter contre les ruissellements des eaux de voirie dans les propriétés privées. Un travail en commission sera nécessaire pour ajuster le programme annuel des travaux. La CAO se réunira le 12 juillet prochain pour statuer sur l'attribution du marché. 5 entreprises ont candidaté à ce jour.

Le Conseil municipal décide de :

- **Habiller par anticipation le Maire à signer le futur marché de travaux résultant de la consultation des entreprises, ainsi que tous avenants y afférents.**

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5- Construction d'une passerelle au-dessus de la Vire et création d'une voie douce - approbation des marchés de travaux

Rapporteur : M. le Maire

1) Besoins à satisfaire

La consultation avait pour objet les travaux de création d'une passerelle au-dessus de la Vire et d'une voie douce longeant à distance la RD 53 direction St-Romphaire. La consultation comportait 2 lots :

- Lot n°1 : Structure métallique, génie civile et métallerie
- Lot n°2 : Travaux de voirie et renforcement de berges

2) Mode de passation du marché

Procédure choisie : Procédure adaptée (article L. 2123-1 Code de la commande publique)

Critères de jugement des offres :

1. Valeur financière (60 %)
2. Valeur technique (40 %)

Publicité légale :

- Ouest-France (50) : avis envoyé le 18/05/2021 et paru le 21/05/2021
- Profil acheteur : www.marches-securises.fr

Date limite de réception des offres : 15 juin 2021 à 12h00

Nombre de plis déposés : 5

- Lot 1 : 4 offres
- Lot 2 : 1 offre

Estimation des travaux :

- Lot 1 : 310 000 € HT
 - Lot 2 : 206 000 € HT
- 516 000 € HT**

Choix des offres retenues :

- Lot 1 : SAS VERCHEENNE 329 934 € HT
- Lot 2 : TP BOUTTE 146 734 € HT avec variante 2 (bordures métalliques)
476 668 € HT (-7,62 %)

M. le Maire tient à préciser que le reste à charge de la commune, après déduction des subventions, sera aux alentours de 150 000 € HT.

L'exposé de ce point appelle les interrogations suivantes :

- M. Alain LENESLEY s'interroge sur la pertinence du tracé retenu dans le site de l'ancienne distillerie. Le cheminement frôle l'entrée des véhicules, alors qu'un tracé à l'opposé de cet accès aurait permis de sécuriser la circulation des piétons. Sur ce point, M. Alain EUDES répond que, techniquement, il n'était pas possible de faire autrement. Le parcours devait initialement aller tout droit vers la Vire sans entrer à l'intérieur du site de l'ancienne distillerie, mais l'obligation de respecter la cote de crue centennale, imposée par les services de l'Etat, a conduit le bureau d'études à revoir le positionnement de la passerelle en la rapprochant au maximum du pont routier de la RD 53, ce qui a entraîné un nouveau tracé de la voie douce.
- Mme Sylvie GAUTIER demande si des aménagements sont prévus pour garantir la sécurité des piétons, notamment des enfants, sur le tronçon traversant le parking. M. Alain EUDES répond que cet aspect reste à étudier dans le cadre de la conception du futur parking paysager.
- M. Cyril PANIEL interpelle les élus sur la dangerosité de la traversée actuelle de la RD 53 par le chemin de halage. M. Alain EUDES précise qu'un passage en encorbellement sous le pont avait été étudié à une époque, mais, pour des raisons de coût excessif, cette option avait été abandonnée par le Département. M. le Maire

ajoute que cette option aurait aussi entravé l'écoulement de la rivière en cas de crue. Mme Nathalie LECUIR insiste sur la nécessité de sécuriser cette traversée qu'elle juge vraiment problématique. M. Alain EUDES reconnaît que c'est un vrai point noir, mais rappelle que la question relève de la compétence du Département, gestionnaire du réseau routier.

- Mme Sylvie ASSELIN demande des éclaircissements sur les modalités de connexion sur le chemin de halage. M. Alain EUDES répond que la liaison se fera à l'équerre du chemin, ce qui permettra de rester dans l'emprise foncière du Département propriétaire du chemin de halage, évitant ainsi des démarches auprès du propriétaire privé limitrophe.
- M. Alain EUDES indique le calendrier des travaux :
 - Fin août-septembre 2021 : construction des piles du pont pendant la période d'étiage de la Vire (pour ne pas gêner l'écoulement des eaux)
 - Fin décembre 2021 : livraison de la passerelle et de la voie douce
- M. Alain EUDES complète son exposé en indiquant pour information le planning des travaux de la STEP située à proximité sur la commune de St-Romphaire :
 - Début des travaux : janvier 2022
 - Fin de chantier : octobre 2022
- M. Alain LENESELEY demande quelles étaient les autres entreprises candidates pour le lot n°1. M. Alain EUDES répond qu'il y avait notamment 2 entreprises de la Manche (l'une de Granville, l'autre de Cherbourg). Entre l'offre retenue (Verchéenne) et l'offre la plus chère, il y avait 150 000 € HT environ. L'écart s'explique par le fait que l'entreprise lauréate ne fera appel à aucun sous-traitant. Elle fabriquera la passerelle de A à Z.

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le marché de travaux avec les entreprises attributaires d'un montant total de 476 668 € HT ;**
- **Autoriser le Maire à signer le marché, ainsi que tous avenants y afférents.**

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6- Projet de parking aux abords de l'école maternelle - discussion sur l'opportunité de le réaliser

Rapporteur : M. le Maire, Mme Nathalie LECLER et Mme Alain EUDES

L'aménagement du parking de l'école maternelle est un projet qui remonte à 2019. Il poursuit les objectifs suivants :

- Décongestionner le trafic véhicules aux heures de pointe et limiter les risques d'incivilité routière
- Inciter les véhicules à s'arrêter pour déposer les enfants afin d'éviter les stationnements gênants et les situations à risque lors des heures de pointe
- Intégrer la problématique « PMR » dans la conception de ce nouvel espace (conception des bateaux, de franchissement des seuils)

Deux dossiers de subvention ont été déposés en 2020 et fait l'objet d'accords de subvention à hauteur de 18 142 € (DETR) et de 21 482 € (amendes de police), soit au total 39 624 €.

La CAO qui s'est réunie le 3 juin a attribué le marché de travaux à :

- Lot 1 - TP BOUTTE : 115 028,75 € HT
- Lot 2 - SORAPEL : 22 995,70 € HT
- Total : 138 024,45 € HT**

Parallèlement, le projet a été soumis pour information à l'école. Depuis, la commune se heurte à une vive opposition des représentants de l'APE et des enseignants, qui s'est manifestée à l'occasion du conseil d'école du 15/06 dernier, puis confirmée par un mail de l'APE du 22/06.

Synthèse des arguments avancés par l'APE :

- La création de nouveaux stationnements ne règlera pas l'incivisme de certains parents qui se garent à cheval sur le trottoir au plus près de l'école
- Suppression d'un espace vert qui est devenue une nouvelle cour de récréation
- Manque de concertation autour du projet (aucun sondage des parents d'élèves, peu de communication...)
- Coût élevé du projet comparé aux retombées limitées (selon l'APE)
- D'autres aménagements de sécurité moins onéreux sont possibles : radars pédagogiques, ralentisseurs, barrières de protection des trottoirs...

En réunion de Municipalité le 22/06 dernier, le Maire et les adjoints ont évoqué le sujet. Il a été rappelé les objectifs et attendus du projet, puis le débat s'est centré sur l'opportunité de maintenir en l'état l'opération qui devait débiter le 7 juillet prochain.

Majoritairement, les membres de la Municipalité sont septiques à l'idée de poursuivre coûte que coûte le projet. Ils veulent se donner le temps de la réflexion et surtout recueillir l'avis du conseil municipal, avant de prendre toute décision précipitée.

L'exposé de ce point appelle les interrogations suivantes :

- Mme Nathalie LECLER rappelle que le projet remonte à près de 3 ans et répondait aux attentes des parents d'élèves de l'époque. Depuis, de nouveaux représentants des parents d'élèves sont arrivés et ont remis en question une partie du projet, pointant du doigt la suppression de l'espace vert, utilisé depuis la crise du COVID comme espace de récréation supplémentaire.
- M. Alain EUDES rappelle que la demande initiale des parents d'élèves était de structurer l'offre de stationnements. Et puis un autre volet est apparu dans le débat, tout aussi important : le dispositif « vigilance-attentat » qui impose des mesures anti-intrusion telles que la création d'une clôture sécurisée autour de l'enceinte scolaire.
- Ce point donne lieu à un débat fourni au sein du conseil municipal, dont sont reproduites ci-après les principales interventions :
 - Mme Aurélie VERGIN fait observer que le nombre de places actuel est de 21 (d'après la vue aérienne sur Google Maps), soit le même chiffre que dans le

projet. Mais, le projet permet de sécuriser le cheminement des piétons. Cependant, elle insiste sur la question de l'incivilité de certains parents et il n'est pas garanti que l'aménagement envisagé résolve cette question délicate.

- Mme Catherine COQUELIN propose que des barrières soient installées sur trottoir pour lutter contre le stationnement anarchique.
- M. Manoël DUDOUIT et M. Alain LENESLEY proposent de supprimer les 6 places prévues à l'intérieur de l'enceinte de l'école, afin d'épargner une partie de l'espace vert. Mme Pierrette POUSSET fait observer qu'il existe des locataires qui habitent à l'étage de l'école. Aujourd'hui, ils peuvent se garer dans l'enceinte de l'école. Si les parkings sont déportés à l'extérieur de l'enceinte, ils seront forcément impactés.
- M. Alain LENESLEY est d'avis de ne pas passer en force sur un projet qui ne recueille pas un consensus général. Il fait observer que, devant d'autres écoles, il n'y a pas autant de places de stationnement offertes.
- M. le Maire informe que les travaux ne peuvent être faits que durant la période des vacances d'été (juillet, et pas août car l'entreprise est en congé). En conséquence, si le projet est modifié, il ne sera pas réalisé avant l'année prochaine, ce qui remettrait en cause l'obligation de réaliser immédiatement les travaux de vigilance-attentat.
- M. le Maire tient à affirmer que si le projet ne se fait pas cet été, il ne veut pas entendre de plaintes de parents d'élèves en mairie.
- M. Pierrick DELACOTTE propose de mettre des plots de chaque côté de la voie pour lutter contre le stationnement incivique sur les trottoirs.

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le projet de parking à la condition qu'aucun véhicule ne puisse rentrer dans l'enceinte scolaire en application de la réglementation « vigilance-attentat ». En conséquence, les 6 places de stationnement prévues initialement à l'intérieur doivent être supprimées du projet.**
- **Approuver le marché de travaux avec les entreprises attributaires d'un montant total de 138 024,45 € HT ;**
- **Autoriser le Maire à signer le marché, ainsi que tous avenants y afférents.**

Pour : 28	Contre :	Abstentions : 8
-----------	----------	-----------------

7- Modification des tarifs communaux

Rapporteur : M. Éric CAUVIN

Mme Laurence DUFOUR quitte la séance.

Il est proposé de modifier à la marge la grille tarifaire des salles communales. L'objectif poursuivi est double :

- Introduire de nouvelles salles dans la grille tarifaire : salles n°1 et 2 de la mairie, salle n°3 de la Maison associative
- Proposer un tarif ½ journée afin d'alléger le coût pour les usagers qui n'utilisent la salle que pour 2 ou 3 heures.

	Associations commune	Particuliers commune	Tous publics
Salle des fêtes (Condé-sur-Vire - Mesnil-Raoult - Troisgots)			
1 occupation gratuite/an (dans une des salles des fêtes)	oui		
tarif jour	75 €	220 €	260 €
forfait week-end	90 €	260 €	320 €
jour supplémentaire	25 €	65 €	80 €
arrhes		65 €	80 €
caution (absence de ménage, détériorations...)	300 €	300 €	300 €
vin d'honneur		80 €	100 €
inhumation		40 €	40 €
cours de danse, de gymnastique (entreprises)			50 €
après-midi dansant			130 €
AG d'entreprise			130 €
sono (sans technicien)	50 €		50 €
technicien son & lumière (tarif horaire)	30 €		30 €
vidéoprojecteur	25 €		25 €
Salle de cinéma (Condé-sur-Vire)			
1 location gratuite/an (y compris : sono, vidéoprojecteur, percolateur, chauffage)	oui		
tarif jour	75 €		230 €
séance de cinéma	40 €		
sono (sans technicien)	50 €		50 €
technicien son & lumière (tarif horaire)	30 €		30 €
vidéoprojecteur	25 €		25 €
chauffage (forfait)	90 €		90 €
Salle Lanchantin (Condé-sur-Vire)			
location gratuite	oui		
1/2 journée (heure butoir 20h)		55 €	70 €
journée (heure butoir 20h)		90 €	110 €
inhumation		gratuit	
Mairie			
salle n°1 ou 2			50 €
salle n°1 ou 2 (1/2 journée)			30 €
Maison des associations (Condé-sur-Vire)			
salle n°1 ou 2			50 €
salle n°1 ou 2 (1/2 journée)			30 €
salle n°3			70 €
salle n°3 (1/2 journée)			40 €
salle des conférences (sono + vidéoprojecteur)			125 €
salle des conférences (sono + vidéoprojecteur) 1/2 journée			75 €
Salle de convivialité (Troisgots)			
location gratuite	oui		
tarif journée		110 €	130 €
tarif 1/2 journée		65 €	80 €
forfait week-end		130 €	160 €
vin d'honneur		55 €	70 €
inhumation		gratuit	

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver la modification des tarifs communaux suivant le tableau ci-dessus.

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- RH - information sur les lignes directrices de gestion (LDG)

Rapporteur : M. Éric CAUVIN

Par délibération du 18/03/2021, le conseil municipal a instauré un groupe de travail, paritaire, sur la définition de lignes directrices de gestion (LDG)

Le groupe de travail, à l'issue de deux réunions d'échanges (30/03 et 16/04), a rendu sa proposition de LDG qui a fait l'objet le 20 mai dernier d'un avis favorable du comité technique du Centre de Gestion. Il restera à prendre l'arrêté du Maire pour validation définitive du document.

Synthèse des LDG retenues :

- **Définition de grandes orientations pluriannuelles autour de 5 enjeux** : attractivité de la collectivité en tant qu'employeur, continuité du service public, modernisation du service public, qualité de vie au travail, égalité hommes/femmes
- **Détermination de critères** pour l'avancement de grade, les nominations suite à concours, les nominations sur un poste à responsabilité d'un niveau supérieur, la promotion interne
- **Formulation d'actions en matière de recrutement** : rédiger des fiches de poste neutres (sans aucune connotation de genre), favoriser l'apprentissage...

9- Décisions du Maire par délégation

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
Décis-2021-47	20/05/2021	Communication	Vidéo pour "portes ouvertes" des écoles	3 655,00 €
Décis-2021-48	31/05/2021	Domaine et patrimoine	Acquisition d'un podium alu pour la salle des fêtes de Condé	4 218,00 €
Décis-2021-49	18/06/2021	Enseignement	Acquisition d'un vidéoprojecteur interactif (VPI) pour l'école élémentaire	3 454,80 €
Décis-2021-50	18/06/2021	Domaine et patrimoine	Remplacement de dalles de faux plafonds à la salle Lanchantin suite à dégâts des eaux	1 314,00 €
Décis-2021-51	18/06/2021	Domaine et patrimoine	Acquisition de panneaux bois pour créer des rangements à la salle de Condé Espace	1 123,31 €
Décis-2021-52	18/06/2021	Commande publique	Acquisition d'un poste à souder et accessoires pour les services techniques	2 099,88 €
Décis-2021-53	18/06/2021	Commande publique	Acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services techniques	3 672,00 €
Décis-2021-54	18/06/2021	Domaine et patrimoine	Construction d'un mur de soutènement pour le parking des médecins/infirmières en centre-ville	9 751,20 €
Décis-2021-55	18/06/2021	Commande publique	Acquisition de matériels d'espaces verts pour les services techniques (débranchailleuses, tondeuses...)	2 840,01 €
Décis-2021-56	18/06/2021	Commande publique	Acquisition d'outils divers et d'un groupe électrogène pour les services techniques	2 241,82 €
Décis-2021-57	18/06/2021	Commande publique	Acquisition d'outils divers pour les services techniques (scie sauteuse, lime électrique...)	1 904,95 €

10- Communications de la Municipalité

▪ Éric CAUVIN :

- **Condé Mag** : en relecture. Distribution en juillet.
- **Cinéma en plein air le 13/07 à Troisgots** : accord de la Préfecture. Précédé d'un concert « Les Coyotes » avec un café gourmand (3 €)
- **Tous en short (fin août)** : réunion 05/07 avec les associations pour recaler les grandes lignes de l'évènement.
- **Inauguration des Jardins de la Gare** : vendredi 17/09 (18h avec les officiels) puis moment convivial avec les habitants autour d'un barbecue. Concert du groupe The Teach (groupe de St-Lô). Expo des Pinceaux de la Vire. Peut-être une animation avec BVE.
- **Repas des aînés** : 03/10. Nouveauté cette année : réunion des 3 communes historiques. 420 convives attendus.
- **Concours des Maisons Fleuries** : Martine SAVARY remplacera Éric CAUVIN pour diriger la visite des jardins.

▪ Sylvie GAUTIER :

- **Agenda culturel** : en cours d'élaboration
- **Expo du Hall** : Claude GUILLOUET, artiste peintre, est à l'honneur.

▪ Alain EUDES :

- **Lotissement Lefoulon** : achevé ! Quelques finitions restant à faire : escalier menant à la maison médicale (marches et mains courantes à remplacer), marquage au sol fin juillet (il faut attendre le temps de déshuilage des enrobés). Mme Catherine COQUELIN demande si le parking réservé aux médecins/infirmières est réalisé. Il est répondu oui.
- **Les Jardins de la Gare** : terrain du bicross quasiment terminé. Il reste juste à remodeler une bosse et un flash à traiter à l'entrée du parcours. La Phase 3 des travaux (entrée du site côté RD 53) ne sera fait qu'à partir de

novembre/décembre 2022, une fois que la STEP et le réseau de transfert seront terminés.

- **PLUi** : les propositions du groupe de travail communal ont été « retoquées » par le bureau d'études en charge du PLUi à l'Agglo. Il faut donc revoir à la baisse nos demandes de zones constructibles au nom du principe de limitation de l'artificialisation des espaces naturelles et agricoles. M. le Maire insiste sur cet aspect de la réglementation qui se durcit de plus en plus, incitant les communes à miser sur le renouvellement urbain, plutôt que sur l'étalement urbain. Autre question à traiter par le groupe de travail : le changement de destination des bâtiments désaffectés situés en zone agricole. Prochaine réunion du groupe de travail : 02/09 à 20h.

▪ **Nathalie LECLER** :

- **Rentrée scolaire** : 2 septembre
- **Film « porte ouvertes » aux écoles de Condé-sur-Vire** : terminé

▪ **Pierrette POUSSET** :

- **La Mautelière** : départ de 2 résidents laissant vacant 2 logements. Le 06/07, sortie au zoo de Champrépus.
- **Prochain CCAS** : le 05/07.
- **Bus santé** : invité à Condé le mercredi 08/09 (jour de marché).
- **Fonds du FAJ** : Lors du dernier conseil municipal, une question avait été posée sur la manière dont sont utilisés les fonds sur la commune. Mme Pierrette POUSSET apporte les éléments d'information : en 2020, 6 dossiers ont été accordés représentant 1 142 €, en 2021 déjà 3 dossiers ont été validés pour un montant de 450 €. Il s'agit de subventions individuelles attribuées pour la subsistance (manger, s'habiller, se laver) ou l'insertion (frais kilométriques pour un entretien d'embauche, vêtements professionnels, réparation de véhicule...).
- **Logements seniors Lotissement Lefoulon** : Mme Catherine COQUELIN demande si tous les logements ont été attribués. Il est répondu oui.

▪ **Emmanuel JAMARD** :

- Il remercie trois anciens élus municipaux qui ont tenu le bureau de vote de Mesnil-Raoult lors des dernières élections des 20 et 27 juin.

▪ **Martine SAVARY** :

- **Chantier participatif destiné aux jeunes** : samedi 03/07 pour évacuer les pierres du terrain de bicross sur le site des Jardins de la Gare.

11- Questions diverses

1) **Travaux d'aménagement du bourg de Troisgots**

M. Manoël DUDOUIT demande des nouvelles. M. Alain EUDES répond que le bureau d'études a fini le DCE. La consultation des entreprises est en cours.

2) Les Jardins de la Gare

Mme Sylvie ASSELIN remonte une remarque des familles : installer des jeux pour les enfants de 8 à 12 ans (balançoires et toboggan) et réaliser des trous dans les tables de pique-nique pour y installer des parasols. En ce qui concerne les jeux, M. Alain EUDES répond qu'un groupe de travail ad hoc a été créé. L'étude est en cours.

3) Parking dégradé du stade Henri Binet

Mme Esther BEUVE fait observer qu'il y a de nombreux nids de poule sur le parking. M. le Maire répond que cette question sera revue en concertation avec l'Agglo en charge des équipements sportifs.

4) Film de présentation des écoles maternelle et élémentaire de Condé-sur-Vire

Visionnage du film

Réalisateur : Hugues MARIE (Les films du Chahut)

Durée : 7 mn

5) RH - point sur les recrutements en cours

- **Médiathèque** : départ de Patricia HUAULT en retraite. Mme Sylvie GAUTIER tient à saluer son travail remarquable, sa créativité et son professionnalisme durant toute sa carrière. Elle sera remplacée par Mme Camille Lalande qui vient de la commune de La Haye, sur un poste à 20h30. Elle arrivera début septembre.
- **Ecole maternelle** : départ en retraite d'Annick GUILLET (ATSEM à temps plein). La procédure de recrutement a été lancée. 98 candidatures ont été réceptionnées. Mme Laetitia DEPRESZ a été retenue à l'issue des entretiens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

La secrétaire de séance,
Nathalie LECLER



Le Maire,
Laurent PIEN

